



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 889

Texte de la question

REFONDATION DE L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Martine Faure, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Martine Faure. Ma question s'adresse à M. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, mais je tiens d'abord à regretter la caricature dont font l'objet le rapport de la Cour des comptes ainsi que les deux projets de loi illustrant parfaitement l'engagement du Président de la République et du Gouvernement en faveur de la jeunesse et de l'éducation ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Les deux projets dont nous parlons, celui de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche et celui que vous portez, monsieur le ministre de l'éducation nationale, sont véritablement des illustrations de la future refondation de l'école. Ils s'inscrivent dans une seule et même démarche : refonder la maison école de la maternelle à l'université en veillant à la réussite de tous les élèves et transformer le succès scolaire en une insertion professionnelle améliorée car choisie.

Consciencieusement amendé, précisé et renforcé par le travail des députés et des sénateurs, le projet de loi de refondation offre aujourd'hui de nombreuses garanties relatives à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, à l'accueil de tous les enfants dans une école inclusive, à la formation initiale et continue de tous les enseignants et à la présence de tous les partenaires de la communauté éducative, en particulier les parents. Il comporte plusieurs points majeurs, comme la redéfinition du socle commun et la familiarisation avec l'habileté linguistique grâce à l'apprentissage des langues étrangères dès le CP. Voté au Sénat à l'unanimité, le texte nous est présenté aujourd'hui pour la deuxième lecture. Monsieur le ministre,...

M. le président. Merci, madame la députée.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Vincent Peillon, *ministre de l'éducation nationale*. Madame la députée, le changement à la rentrée 2013 se mesurera d'abord, après cinq années de décisions de la droite consistant à sabrer dans les effectifs des professeurs qu'elle aime tant, à la création de 6 770 postes d'enseignants, pour la première fois depuis longtemps dans ce pays. Ces enseignants seront tous devant les élèves, la moitié dans l'enseignement primaire afin de mieux accueillir les enfants de moins de trois ans et d'améliorer la réussite dans les écoles primaires, en particulier au cours préparatoire, les autres dans l'enseignement secondaire dont les effectifs augmentent. Simultanément, ceux qui veulent devenir professeurs bénéficieront à nouveau d'une formation dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation, car l'année de stage sera rétablie.

À la rentrée 2013, les enfants en situation de handicap trouveront des personnels pour les accueillir. À la rentrée 2013, le service public du numérique éducatif sera enfin mis en oeuvre au bénéfice de 30 000 élèves des zones d'éducation prioritaires en matière d'aide aux devoirs. Les parents pourront suivre les progrès de leurs enfants en CP et les langues vivantes seront enfin accompagnées. À la rentrée 2013, le Conseil supérieur des programmes sera mis en place et vous y participerez, mesdames et messieurs les députés, afin de refaire enfin les programmes et de mettre en oeuvre le parcours d'éducation artistique et culturel, la morale laïque, la langue vivante dès la première année de primaire et le parcours d'orientation et d'information. La refondation de l'école de la République est en marche, elle durera jusqu'à la fin du quinquennat ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Faure](#)

Circonscription : Gironde (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 889

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 mai 2013](#)